

Nos modalités de formation | Formation courte ou diplômante

Si vous souhaitez effectuer une formation, plusieurs modalités s'offrent à vous selon vos besoins. Cnam Entreprises propose différents types de formations dont des formations courtes et des formations diplômantes. Quelles sont les informations à connaître concernant ces 2 modalités de formation ?

Formation Courte

Qu'est-ce que la formation courte ?

Que vous soyez salarié, travailleur indépendant, technicien, cadre ou à la recherche d'un emploi, Cnam Entreprises vous propose des formations courtes d'une durée d'1 à 12 jours. Elles vous permettront d'acquérir de nouvelles connaissances, de monter en compétences ou de perfectionner vos pratiques professionnelles. Les formations proposées peuvent se dérouler en présentiel, en distanciel ou dans un format hybride combinant présentiel et distanciel.

[Catalogue de formations courtes](#)

Formation Diplômante

Qu'est-ce que la formation diplômante ?

La formation diplômante permet de valider ses compétences professionnelles avec un diplôme. Se déroulant sur au moins une année, la formation diplômante permet d'apprendre des notions pluridisciplinaires. Cette formation qui peut être une licence ou un master, est reconnue par l'État, elle est enregistrée au RNCP, qui est géré par [France Compétences](#).

Avoir un diplôme est essentiel pour faire valoir ses compétences et ses connaissances acquises dans un domaine particulier. Le diplôme constitue un bon moyen de développer son employabilité.

[Catalogue de formations diplômantes](#)

Pour en savoir plus

Formation courte

Pourquoi faire une formation courte ?

La formation courte peut notamment servir à :

Accroître et approfondir ses compétences : de nos jours, il est essentiel de se former afin d'actualiser et de développer ses compétences afin de mieux faire face aux changements et aux mutations du monde du travail.

Évoluer dans son métier : la formation courte permet de se former de manière progressive et en parallèle de son activité. En choisissant cette modalité de formation, vous pourrez rapidement accéder à de nouvelles missions.
Décrocher une promotion : dans le cadre d'un plan de développement des compétences, la formation courte peut accélérer votre carrière professionnelle en vous permettant d'accéder plus rapidement à une promotion.
Se reconverter : lorsque l'on envisage une reconversion professionnelle, faire une formation courte en journée permet de se former progressivement tout en continuant son activité et en limitant les coûts.

D'une durée de quelques heures ou de quelques jours, la formation courte pour adulte est le meilleur moyen pour faire rapidement progresser vos compétences.

[Voir les formations courtes proposées par Cnam Entreprises](#)

Étant donné sa courte durée, une formation courte ne peut pas être diplômante, en revanche une fois la formation finie, vous obtiendrez une attestation de réussite. Si vous êtes désireux de recevoir un diplôme reconnu par l'État, nous vous proposons de découvrir nos formations diplômantes.

Formation diplômante

Les nombreuses formations diplômantes proposées par Cnam Entreprises sont disponibles selon les modalités suivantes :

Formation diplômante en présentiel : dans les locaux du Cnam

Formation diplômante en hybride : combinaison entre le présentiel et le distanciel

Les formations diplômantes s'adressent à toutes les personnes intéressées par la formation continue et qui possèdent un niveau d'étude à minima de bac+1, soit un public principalement composé de demandeurs d'emploi, de salariés en CDI ou CDD ou de personnes en reconversion.

Cnam Entreprises propose différents diplômes et certificats :

Certificat de spécialisation

Certificat de compétences

Licence professionnelle

Master

Diplôme d'université

Diplôme inter-universitaire

Certificat professionnel

Si vous souhaitez vous inscrire à une formation diplômante, [cliquez ici pour voir les formations diplômantes](#) proposées par Cnam Entreprises.

Formation courte ou formation diplômante ?

Les deux modalités de formation ne répondent pas aux mêmes objectifs. Voici un tableau comparatif des 2 modalités de formations, à choisir en fonction de votre projet et de votre disponibilité :

	Formation courte	Formation diplômante
Durée	1 à 12 jours	1 à 2 ans
Financement CPF possible	Oui	Oui
Certification	Non, attestation de réussite à l'examen	Oui, délivrance d'un diplôme d'établissement ou d'État

Le financement de votre formation

Selon votre profil et la formation choisie, il existe des dispositifs de financements adaptés :

[Je finance ma formation par moi-même](#)

[Je fais financer ma formation](#)

[Je finance la formation d'un salarié](#)

Les accords de financement peuvent parfois être longs. Pensez à anticiper vos demandes si vous souhaitez faire financer votre formation par un tiers.

Besoin d'échanger sur votre projet ?

[Contactez-nous](#) pour parler de votre projet de formation continue.

Envie de vous former ?

Notre catalogue de formations est à [découvrir ici !](#)